



Conseil de sécurité

Distr. générale
14 mars 2006
Français
Original: anglais

Rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et sur les activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 14 de la résolution 1233 (1999), dans lequel le Conseil m'a prié de le tenir périodiquement informé et de lui présenter un rapport sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et sur les activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BANUGBIS). Par la suite, dans le paragraphe 11 de sa résolution 1580 (2004), le Conseil m'a prié de lui présenter un rapport écrit tous les trois mois.
2. Le présent rapport porte essentiellement sur l'évolution de la situation depuis la publication de mon rapport précédent, en date du 2 décembre 2005 (S/2005/752), et, en particulier, sur l'impasse entre le Gouvernement et l'opposition au Parlement, qui a entravé la réalisation de progrès dans la normalisation des relations entre les institutions de l'État.

II. Situation politique

3. Au cours de la période considérée, la situation du pays a continué d'être marquée par des tensions politiques motivées par l'allégeance à telle ou telle personnalité et l'appartenance à tel ou tel parti. Les dissensions profondes suscitées par les élections présidentielles de 2005 se retrouvent désormais au sein de l'Assemblée nationale populaire, qui est polarisée en deux blocs : l'un, comprenant une faction dissidente du Parti africain pour l'indépendance de la Guinée et du Cap-Vert (PAIGC), appuie le Gouvernement en place désigné par le Président João Bernardo Vieira le 2 novembre 2005; l'autre est l'allié de l'ancien gouvernement du PAIGC, que le Président a dissous le 28 octobre 2006. L'équilibre des forces demeure mouvant et aucune des parties ne peut s'assurer à coup sûr un soutien durable au Parlement.
4. Dans mon précédent rapport au Conseil de sécurité, j'ai indiqué que le nouveau gouvernement devrait présenter son programme et le budget de 2006 à la session parlementaire ordinaire, qui devait commencer le 21 novembre 2005. Toutefois, cette session a été reportée et le Parlement, finalement réuni le 20 février



2006, a décidé, par 51 voix contre 39, avec 2 abstentions, d'inscrire le programme de travail du Gouvernement à son ordre du jour.

5. Parallèlement, le porte-parole du PAIGC a continué d'exhorter le Président Vieira à dissoudre le Gouvernement placé sous la conduite du Premier Ministre, M. Aristides Gomes, et à le remplacer par un gouvernement de salut national largement représentatif, auquel participeront aussi les partis non représentés à l'Assemblée nationale populaire.

6. Malgré les assurances qu'il avait données de respecter la décision de la Cour suprême de justice sur la constitutionnalité de la décision du Président de nommer M. Gomes au poste de premier ministre, le PAIGC a organisé des actions civiles pour protester contre l'arrêt rendu par la Cour de confirmer la constitutionnalité de la décision du Président. Au début de février 2006, il s'est allié à 10 partis plus petits qui avaient appuyé le candidat du PAIGC à la présidence, M. Malam Bacai Sanhá, et formé un large front républicain, le FRA, qui, selon son porte-parole, avait pour mission d'empêcher l'instauration d'une dictature.

7. La nomination de remplaçants des députés progouvernementaux qui ont suspendu leur mandat pour accepter des postes ministériels dans le nouveau gouvernement ainsi que le remplacement des députés décédés et les nominations aux commissions parlementaires ont suscité une autre vive controverse politique. Certains partisans du Gouvernement ont accusé le Président de l'Assemblée de pratiquer l'obstructionnisme et de mener une politique partisane. Ainsi, la période précédant la session a été particulièrement tendue, et marquée par des échanges de récriminations dans les médias et dans des communiqués. On ne sait pas exactement si les questions de remplacement seront examinées lors de la session en cours de l'Assemblée.

8. Le BANUGBIS a entrepris des efforts concertés avec la Communauté des pays de langue portugaise et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour amener les deux parties à régler leurs différends dans un esprit constructif. À cette fin, il a engagé un processus rassemblant des hauts conseillers présidentiels, des représentants du Gouvernement, les partis représentés au Parlement et la Commission permanente de l'Assemblée nationale populaire. Bien que les participants aient affirmé leur attachement à un dialogue constructif et à la réconciliation, ils n'ont pas encore fait preuve de toute la volonté nécessaire pour régler ensemble leurs problèmes dans l'intérêt général de l'ensemble de la population. Les membres de la société civile se rendent de mieux en mieux compte que l'impasse politique doit être surmontée par le dialogue. Les diverses initiatives prises par la société civile ont été présentées au Président Vieira qui, lors de l'allocution qu'il a prononcée devant des groupes de la société civile en février, a déclaré qu'il se félicitait de l'accueil positif qui avait été réservé à son appel à la réconciliation nationale. Toutefois, il a souligné que les diverses initiatives devaient faire l'objet d'un consensus, d'une coordination et d'une harmonisation et mis en garde contre une dispersion des ressources.

9. S'appuyant sur son partenariat avec l'Institut national d'études et de recherche de la Guinée-Bissau et le Projet de reconstruction des sociétés déchirées par la guerre qui est basé à Genève, le BANUGBIS a organisé, du 2 au 5 février, un atelier auquel ont pris part 22 représentants de la société civile et de la diaspora bissau-guinéenne. Les participants ont examiné les causes de la crise politique actuelle, étudié et proposé des stratégies efficaces pour empêcher le pire et promouvoir une

évolution positive. Ils ont notamment mentionné la gouvernance et la direction inefficaces du pays, l'absence de dialogue constructif et de vision nationale commune entre les protagonistes sur l'échiquier politique et la faiblesse du système judiciaire parmi les principales causes de la crise politique actuelle. Pour surmonter cette crise, ils ont estimé qu'il fallait à titre hautement prioritaire, promouvoir une initiative de vaste réconciliation nationale en lançant un large processus de consultation avec les différentes parties prenantes à l'échelon national, en harmonisant les diverses initiatives de dialogue et en encourageant la concertation à l'intérieur des principaux partis politiques. Pour le court et moyen termes, les participants ont estimé qu'il convenait en priorité de dégager un vaste consensus national sur les principales questions d'intérêt national. À leur avis, il fallait pour ce faire encourager la concertation et la réalisation d'un consensus entre les organes de l'État souverain et se servir des médias pour amorcer un dialogue constructif. Ils ont aussi proposé l'organisation d'une table ronde des donateurs en faveur de la Guinée-Bissau.

10. Afin de renforcer les capacités nationales en matière de règlement des conflits et de préparer son programme de formation conjointe avec l'Organisation de développement des Pays-Bas sur l'aptitude à diriger et les techniques de règlement des conflits à l'intention des parlementaires, le BANUGBIS a organisé, le 7 février 2006, un atelier de formation pilote d'une journée auquel ont assisté 22 politiciens, membres de la société civile et officiers militaires participant à des initiatives de réconciliation. L'un des objectifs de cet atelier consistait à identifier les participants pouvant recevoir une formation de formateur/animateur dans ce domaine. Les participants, qui ont été familiarisés aux principaux aspects théoriques et pratiques du règlement des conflits et communiqué leurs vues sur l'utilité de cette formation, ont été unanimes à penser qu'une approche fondée sur le règlement des conflits serait utile pour aborder la crise politique que traverse le pays et pourrait aider à fusionner les diverses initiatives de dialogue et de paix. Ils ont également estimé que de tels ateliers de formation devraient être offerts à un plus grand nombre de parties intéressées, en particulier au Parlement.

11. Comme suite à une décision prise par la session extraordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), tenue à Niamey le 23 décembre 2005, une délégation commune de haut niveau, composée d'une équipe technique de l'UEMOA, de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest, de la Banque ouest-africaine de développement et de la CEDEAO s'est rendue à Bissau du 20 au 24 février. Cette délégation a rencontré le Président Vieira, le Président du Parlement et le Premier Ministre, avec lesquels elle s'est entretenue de la situation politique et socioéconomique actuelle, l'équipe technique de l'UEMOA ayant été chargée d'examiner la possibilité d'apporter une assistance financière et technique au pays.

III. Aspects économiques et sociaux

12. La Guinée-Bissau continue de connaître de très graves difficultés économiques et financières, d'autant que le montant de ses recettes, corrigé des variations saisonnières, a été particulièrement faible au cours du premier trimestre. De ce fait, le Gouvernement a dû recourir à des emprunts commerciaux et à l'émission de bons du Trésor dans le cadre du système bancaire régional afin de mobiliser les fonds en

attendant de recevoir l'assistance budgétaire promise par l'Union européenne et la Banque mondiale nécessaires pour couvrir les dépenses courantes. Ainsi, les traitements des fonctionnaires de novembre 2005 à janvier 2006 ont été versés grâce à un prêt commercial à court terme de 4 milliards de francs CFA.

13. Une mission du Fonds monétaire international, qui avait été annulée en octobre 2005 en raison du changement de gouvernement, prévoit maintenant de se rendre à Bissau en mars 2006. Son objectif sera de mener avec les autorités l'examen bilatéral annuel de la situation et des politiques économiques dans le pays en 2005 en application de l'article IV des Statuts du FMI. L'ouverture de consultations sur un programme suivi par le personnel du Fonds pour 2006 sera fonction de l'approbation par le Parlement du programme de travail du Gouvernement.

14. L'Union européenne a récemment réaffirmé son engagement constant à l'égard de la Guinée-Bissau, et signé un additif en vue d'accroître de 10,7 millions d'euros son assistance en faveur du Programme indicatif national pour la Guinée-Bissau. L'Union européenne et les autorités sont convenues que 5,7 millions d'euros seraient alloués à la réforme du secteur de la sécurité et 5 millions d'euros au budget en 2006. Autre fait positif, le Gouvernement italien a annoncé une contribution de 193 000 euros au Fonds d'urgence pour la gestion économique géré par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), qui a été reconduit en décembre 2005. Parallèlement, deux nouvelles banques ayant des liens avec la sous-région ont été ouvertes à Bissau, ce qui porte à trois le nombre de banques commerciales dans le pays.

15. L'année scolaire n'a pas commencé, comme de coutume, au début du mois d'octobre, mais en décembre 2005, en raison d'une épidémie de choléra et des appels à la grève lancés par l'Union nationale des enseignants. Les programmes ont continué d'être perturbés, l'Union nationale des enseignants ayant lancé de nouveaux appels à la grève pendant que les négociations sur le versement des arriérés de traitements, les augmentations de salaires et d'autres questions contractuelles se poursuivaient avec le Ministère de l'éducation.

16. Entre 2002 et 2005, les taux d'inscription pour la première année d'études primaires ont augmenté de plus de 30 %, avec un accroissement sensible du nombre d'inscriptions de filles. Le Ministère de l'éducation ayant demandé à l'ONU de l'aider à passer en revue le système d'éducation nationale et soucieuse d'améliorer la qualité de l'enseignement, l'équipe de pays des Nations Unies a collaboré étroitement avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et les donateurs bilatéraux et multilatéraux en vue de faire droit à cette demande.

17. Au début du mois de février, le Ministère de la santé a officiellement annoncé la fin de l'épidémie de choléra. Le système des Nations Unies aide les autorités à mettre au point des mesures d'intervention d'urgence pour faire face à la menace de grippe aviaire dans la région.

18. Le dernier recensement national remontant à 1991, le Gouvernement a sollicité l'aide de la communauté internationale pour mener un nouveau recensement dont le coût est estimé à 2,5 millions de dollars. Le Fonds des Nations Unies pour la population apportera son assistance lors de l'établissement des documents techniques requis pour ce recensement.

IV. Aspects militaires et problèmes de sécurité

19. Avec le concours du BANUGBIS, la Commission nationale des forces armées pour la réconciliation et la réintégration, qui a été créée en février 2005, a lancé la deuxième phase de sa campagne de sensibilisation le 16 janvier. Elle a étendu ses travaux aux forces de police, de sécurité et autres forces paramilitaires. Pour consolider les acquis, les activités seront désormais axées notamment sur des questions telles que l'incidence négative de l'ethnicité dans les forces armées, le rôle joué par les forces armées lors des récentes élections présidentielles et la nécessité d'inclure dans le processus de réconciliation les citoyens bissau-guinéens qui ont servi dans l'armée coloniale portugaise pendant la guerre pour l'indépendance. La Commission a souligné la nécessité pour les forces armées de parvenir à la réconciliation, d'être subordonnées aux autorités civiles, de se maintenir à l'écart de la scène politique et de promouvoir de bonnes relations avec les pays voisins.

20. Le BANUGBIS a continué d'appuyer les efforts déployés à l'échelon national pour entreprendre une réforme du secteur de la sécurité. En décembre 2005, il a présenté au Gouvernement le rapport de mission de l'Équipe consultative britannique sur le développement du secteur de la sécurité, qui avait effectué une mission d'enquête à Bissau du 10 au 13 octobre 2005. Le Gouvernement a adopté le rapport et en a fait, avec le Livre blanc de la défense du pays et le programme du Gouvernement proposé pour 2006, l'un des piliers du processus de réforme du secteur de la sécurité. Conformément à l'une des recommandations énoncées dans le rapport, le Premier Ministre a promulgué un décret portant création d'une commission interministérielle pour la réforme du secteur de la sécurité. Cette commission, à laquelle participent tous les ministères compétents, a été officiellement inaugurée le 7 février. Le PNUD a, quant à lui, assuré, en étroite collaboration avec le Ministère de la défense, la gestion du Fonds d'affectation spéciale pour la réforme du secteur de la sécurité, constitué à l'aide de fonds versés par le Brésil au nom de la Communauté des pays de langue portugaise. Par la suite, un comité directeur, présidé par le Ministre de la défense, a été mis en place pour guider les travaux d'une équipe technique et approuver ses propositions avant de les soumettre à la Commission interministérielle et au Cabinet. Le BANUGBIS, le PNUD, la CEDEAO, la Communauté des pays de langue portugaise et l'Union européenne siègent à titre consultatif au Comité directeur en qualité d'observateurs. Du 20 février au 3 mars, l'équipe consultative britannique s'est rendue pour la deuxième fois à Bissau en vue de consulter les principales parties prenantes et faciliter la réalisation d'un consensus sur le processus et sur les éléments d'un exercice de réforme du secteur de la sécurité, notamment la recherche d'un accord sur leurs responsabilités et rôles respectifs.

21. On a observé une augmentation du nombre d'armes et de la quantité de drogues saisies ainsi que des actions en justice dont ces crimes ont fait l'objet. Toutefois, ces mesures n'ont pas entraîné de réduction de la délinquance, ce qui pourrait donner à penser que l'on s'attaque aux conséquences de ces fléaux et non à leurs causes. À cet égard, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a dépêché une mission en Guinée-Bissau du 23 au 27 janvier, pour entreprendre une évaluation préliminaire des capacités des services de répression nationaux, en particulier dans le domaine de la lutte contre les drogues et la criminalité organisée, ainsi que de la situation dans les établissements pénitentiaires.

L'Office a conclu que le Gouvernement n'est guère en mesure d'assurer la sécurité des frontières, de sorte que les réseaux criminels internationaux se servent du pays comme centre de transit pour le trafic de drogues. Il a également constaté l'incapacité du Gouvernement à assurer l'application des sanctions, et par conséquent, l'administration d'une justice efficace et transparente. Lorsqu'il a visité des centres de détention civils à Bissau, l'Office a souligné qu'il était extrêmement urgent de rénover ces centres qui, selon lui, étaient dans un état effroyable.

22. Le rapport technique de l'Office sur ses évaluations, de même que ses recommandations sur les mesures de suivi à prendre, éventuellement sous forme de projets dans le domaine de l'administration de la justice, notamment la réforme des établissements pénitentiaires ainsi que le contrôle du territoire et des frontières, seraient communiqués aux autorités compétentes de la Guinée-Bissau et aux partenaires de financement potentiels, et feront partie intégrante du programme proposé pour la réforme du secteur de la sécurité nationale.

23. Pour ce qui est des opérations de déminage, des mines terrestres et des engins non explosés ont été désamorçés sur une superficie totale de 8 107 mètres carrés et une mine antichar, 10 engins non explosés de gros calibre et 605 engins non explosés de petit calibre ont été détruits au cours de la période considérée. Le Centre national de coordination des activités de déminage, organe chargé de coordonner les activités de déminage à l'échelon national avec l'appui du PNUD, a achevé les préparatifs nécessaires pour mener une enquête d'impact des mines terrestres. Cette enquête permettra de fournir des informations détaillées sur la nature et l'emplacement des mines et sur leurs effets sur la population de la Guinée-Bissau. Ces informations permettront à leur tour une planification plus précise et plus efficace et une hiérarchisation de l'allocation des ressources du pays, ainsi qu'une meilleure intégration de la question du déminage dans la planification du développement.

V. Aspects relatifs aux droits de l'homme

24. Le BANUGBIS a continué de promouvoir le respect des droits de l'homme, notamment dans le domaine de l'administration de la justice. Le manque de centres de détention suffisants et leur mauvais état favorisait la violation des droits des détenus. Dans le cadre du contrôle périodique des conditions de détention, le BANUGBIS, de concert avec des représentants du Ministère de la justice, a visité les trois centres de détention civils à Bissau. Ces visites avaient pour principal objectif non seulement de suivre la situation mais aussi de veiller à ce que les prisonniers ne soient pas détenus au-delà de la période de détention provisoire autorisée.

25. Les problèmes des femmes sont demeurés au premier plan des préoccupations du Ministère de la justice qui a convoqué, le 16 février, une réunion de coordination, à laquelle ont assisté des représentants de huit organisations non gouvernementales et de l'Institut des femmes et des enfants financé par l'État, pour examiner les meilleurs moyens de promouvoir les droits des femmes et définir un programme commun. Les participants ont souligné la nécessité d'assurer une liaison plus étroite entre les divers groupes pour éviter le chevauchement des activités, et décidé à l'unanimité de créer un comité de coordination chargé d'étudier la manière dont les

groupes de femmes pourraient jouer un rôle plus actif dans la consolidation de la paix et de la démocratie dans le pays.

VI. Observations et recommandations

26. Dans mon précédent rapport, j'avais constaté qu'en Guinée-Bissau les parties prenantes s'attachaient à régler leurs différends par des moyens pacifiques, en ayant recours aux mécanismes constitutionnels appropriés, ce qui constituait un pas important vers l'instauration d'une culture de respect de l'état de droit. Je tiens à réitérer l'importance, voire l'urgente nécessité d'une telle approche, compte tenu notamment de l'incidence négative de la polarisation politique sur l'évolution générale du pays.

27. On ne saurait trop insister sur les graves conséquences de l'absence de dialogue constructif. Cette lacune a eu pour effet de saper l'autorité des deux institutions fondamentales de l'État que sont la Cour suprême, dont l'autorité est remise en cause par l'opposition, et la présidence du Parlement, qui est contestée par les partisans du Gouvernement. Il est à la fois important et urgent que la population de la Guinée-Bissau rétablisse l'autorité de ces institutions démocratiques sans lesquelles aucune réconciliation digne de ce nom n'est possible, la stabilité est compromise et la distribution de l'aide au développement est interrompue. Il est indispensable que tous les Bissau-Guinéens s'affranchissent des désaccords qui les ont divisés récemment et unissent leurs forces pour amorcer un processus de réconciliation durable.

28. Je suis encouragé par le fait que de vastes pans de la société bissau-guinéenne sont foncièrement attachés au dialogue constructif, à la réconciliation et à la reconstruction et, en particulier, par certains indices récents qui tendent à montrer que le Gouvernement et l'opposition sont disposés à tenter de trouver une solution mutuellement acceptable à leurs différends. Je me félicite aussi des liens de coopération étroits qui unissent le BANUGBIS, la CEDEAO et la Communauté des pays de langue portugaise, et salue les initiatives prises conjointement par ces pays pour assurer un partenariat plus constructif à l'appui de la Guinée-Bissau. Dans le même temps, je tiens à souligner que c'est aux Bissau-Guinéens qu'il incombe de surmonter leur méfiance, de renoncer aux positions antagonistes et d'entamer une action commune en vue d'améliorer la situation de leur pays.

29. Je suis particulièrement heureux de noter le rôle constructif que jouent les responsables militaires dans la consolidation du processus de réconciliation et de réinsertion et leurs contributions aux efforts visant à promouvoir des réformes du secteur de la sécurité, malgré les tensions politiques persistantes. Bien que ces processus en soient encore à leurs débuts, il me semble que la volonté politique de les faire aller de l'avant commence à se dessiner. En outre, je suis heureux de noter que le chef d'état-major de l'armée a ordonné aux militaires de rester en dehors de la politique et d'obéir aux autorités civiles. J'engage les responsables militaires à continuer de défendre fermement cette position.

30. Je me félicite des efforts déployés par le Gouvernement en vue d'améliorer la prestation de certains services sociaux ainsi que la situation générale de l'armée, de la police et du secteur judiciaire. Il reste encore beaucoup à faire, compte tenu des difficultés financières auxquelles le Gouvernement continue de se heurter. C'est pourquoi je tiens à renouveler mon appel urgent à la communauté internationale

pour qu'elle continue de prêter un appui à la Guinée-Bissau dans ces domaines et dans d'autres afin surtout d'éviter une aggravation des tensions sociales et politiques. La communauté internationale a consenti de lourds investissements, qui ont porté leurs fruits, en vue de faciliter le retour de la Guinée-Bissau à l'ordre constitutionnel et il est important que nous continuions, de concert avec la population de ce pays, de nous attacher à consolider les progrès accomplis à un coût aussi élevé. À ce propos, je tiens à saluer les partenaires de la Guinée-Bissau, en particulier la CEDEAO, la Communauté des États de langue portugaise et l'Union européenne, dont la solidarité et l'engagement ont été sans faille.

31. Enfin, je tiens à rendre hommage à mon Représentant pour la Guinée-Bissau, João Bernardo Honwana, au personnel de la BANUGBIS, ainsi qu'à toute l'équipe de pays des Nations Unies, pour leur dévouement et leur attachement indéfectible à la cause de la paix, de la stabilité, de la prospérité et du développement en Guinée-Bissau.
